



**MAIN DANS LA MAIN,
POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS SOLIDAIRE.**

Livret
d'accompagnement
au projet d'avenir

JANVIER 2021

**Le projet
d'avenir ?**

**Après la
mission ?**

**Quelques
pistes**

QU'EST-CE QU'UN PROJET D'AVENIR pour le volontaire en service civique?

Le projet d'avenir du volontaire est ce vers quoi il va pouvoir se projeter pour son « après Service Civique ». Le volontaire a besoin d'un projet précis, qui peut être un projet professionnel, de formation, ou même personnel, le temps du Service Civique permettant d'élargir son champ d'interrogation personnelle.

Si la recherche d'emploi ou de formation vient le plus immédiatement à l'esprit, il ne faut pas écarter d'autres aspects du projet d'avenir tels que l'engagement associatif, la mobilité internationale qui peuvent également accompagner les jeunes vers plus d'autonomie et faire partie de leurs projets personnels.

L'essentiel est de poser les balises d'un parcours d'avenir, afin que le volontaire sache où continuer ses démarches après son passage dans l'organisme, et qui solliciter autour de lui pour que la dynamique créée par son engagement puisse se maintenir au terme de celui-ci.

**Le projet
d'avenir ?**

**Après la
mission ?**

**Quelques
pistes**

COMMENT SE CONSTRUIT UN PROJET D'AVENIR ?

La recherche personnelle, la rencontre de professionnels et l'accompagnement par le tuteur : le projet se construit en faisant appel à de nombreuses sources d'information. Il faut ensuite synthétiser ces informations pour qu'elles soient utiles au volontaire.

Il est important de baliser des temps spécifiques non pas reliés directement à la mission mais dédiés à l'accompagnement nécessaire.

Prévoir en début de mission, en milieu et en fin de mission au minimum un point formel tuteur/volontaire autour du projet d'avenir.

Cela sera plus clair pour le volontaire comme pour le tuteur et permettra de convier à ces moments de rencontre des personnes ressources à présenter au volontaire.

- Ce ppt vous présente quelques réflexes et quelques pistes

ACCOMPAGNEMENT AU PROJET D'AVENIR Nom du volontaire :

Date de l'entretien :

Quel est le projet du volontaire, après le service civique :

Actions réalisées ce mois-ci :

Actions à mettre en œuvre pour le mois de :

Par le jeune

Par le tuteur ou
un autre
accompagnant :

Partenaires et
institutions
sollicités :

signatures des T/V

Date du prochain entretien :

**Le projet
d'avenir ?**

**Après la
mission ?**

**Quelques
pistes**

- 1. définir(re) son orientation**
- 2. valoriser son service civique**
- 3. poursuivre dans le volontariat**
- 4. d'autres idées de projets...**
- 5. faire jouer votre nouveau réseau**
- 6. poursuivre dans l'enseignement PRIVE**
- 7. entrer dans le monde du travail et bénéficier de conseils, coachs experts**

- ✓ **Centres d'information et d'orientation (CIO)**
- ✓ **Services du réseau d'Information Jeunesse (CRIJ, BIJ, PIJ, CIDJ) :**
- ✓ **Orientation et Formation :**
 - ✓ orientation-pour-tous.fr/
 - ✓ monorientationenligne.fr
 - ✓ <https://hello-charly.com/>
- ✓ **ONISEP : onisep.fr**
- ✓ **Studyrama : studyrama.com ou L'Étudiant : letudiant.fr**
- ✓ **Un site à connaître : jeunes.gouv.fr**
- ✓ **Missions locales et PAIO**
- ✓ **Services de l'Etat chargés de la jeunesse (dans les DRJSCS et DDCS)**



VALORISATION

2-valoriser son service civique

Le CV



-
- Si le volontaire n'a jamais eu de CV, il doit **en élaborer un**, sans oublier la mission de service civique qu'il a effectuée grâce au bilan nominatif réalisé avec son tuteur en fin de mission.
 - Si le volontaire possède déjà un CV, il doit **le mettre à jour** en ajoutant la mission de service civique qu'il a effectuée grâce au bilan nominatif réalisé avec son tuteur en fin de mission.

Le passeport formation



le passeport formation

Téléchargez Flash Player pour voir cette vidéo.

Vous devez posséder la version 7 minimum d'ACROBAT READER pour lire le fichier du PASSEPORT FORMATION. Vous pouvez télécharger la dernière version sur le site d'ADOBE <http://www.adobe.com/fr/>.

Les partenaires sociaux ont décidé de créer pour vous un « passeport formation ».

Ce passeport formation vous appartient. Vous le remplirez, à votre convenance, tout au long de votre vie professionnelle. Il vous permettra d'être acteur de votre carrière professionnelle.

Il est votre « journal de bord professionnel ».

Vous y inscrirez vos connaissances, vos compétences, vos aptitudes et acquis professionnels. Ce passeport formation n'est pas un CV, mais il peut vous aider à le construire si nécessaire.

Si vous le souhaitez, Marie-Eve vous aidera à remplir votre « passeport formation » dans « Solvez la visite guidée ».

téléchargez
▢ Le Passeport Formation

téléchargez
▢ la notice explicative

suivez
▢ la visite guidée

UN OUTIL D'AIDE À SYNTHÉTISER SES COMPÉTENCES, SON PARCOURS

Toute personne, quel que soit son statut, peut constituer un passeport orientation-formation : jeune, salarié, demandeur d'emploi, travailleur non salarié...

C'es un outil d'aide à synthétiser ses compétences, son parcours

La construction de votre projet professionnel est une opération qui demande, étape après étape, de la réflexion, du temps et de l'investissement personnel.

Le passeport formation permet à chaque personne , à son initiative, d'identifier et de consigner, par écrit, ses compétences.

Le passeport orientation formation a pour ambition de retracer l'ensemble de votre parcours professionnel ainsi que les compétences développées tout au long de votre carrière.

Ce n'est ni un CV ni une carte de visite professionnelle mais un support qui recense toutes vos expériences professionnelles, vos diplômes et formations, etc...

Une fois complété, ce passeport vous permettra d'expliquer, structurer et mettre en cohérence votre parcours, de trouver de nouvelles pistes professionnelles et d'améliorer votre capacité à présenter votre parcours et vos atouts pour le poste à pourvoir, avec des arguments étayés. Ce faisant, le passeport doit faciliter votre mobilité professionnelle.

Sa réalisation est l'occasion pour chacun de se mobiliser autour de la construction de son projet professionnel.

Ce passeport formation vous appartient. Vous le remplirez, à votre convenance, tout au long de votre vie professionnelle. Il vous permettra d'être acteur de votre carrière professionnelle.

Il est votre « journal de bord professionnel ».

Vous y inscrirez vos connaissances, vos compétences, vos aptitudes et acquis professionnels.

ATTENTION ! Ce n'est pas un CV, mais il peut vous aider à le construire si nécessaire.

En bref, il vous permettra d'être acteur de votre carrière professionnelle.

Pôle emploi vous met à disposition ce passeport orientation formation

LE CPA



UN OUTIL POUR CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL

Le CPA ?

Un outil pour vous aider à construire votre projet professionnel, identifier vos compétences, chercher en formation aboutissant à un diplôme, un certificat, une qualification.

Un site internet dédié qui regroupe :

- **Le compte personnel de formation (CPF) :** Permet à toute personne active d'acquérir des droits à la formation et de les mobiliser tout au long de sa vie professionnelle.
- **le compte professionnel de prévention (C2P):** Permet à tout actif exposé à des facteurs de risque de pénibilité dans le cadre de son activité professionnelle de cumuler des points comptabilisés dans le CPP. Ces points sont convertibles en formation, temps partiel ou retraite anticipée.
- **Le compte d'engagement citoyen (CEC) :** Recense les activités de bénévolat ou de volontariat. Certaines ouvrent un droit à la formation.

Un site internet dédié



JE CONSULTE ET J'UTILISE MES DROITS POUR LA FORMATION

Ils sont mis à jour chaque année en fonction
de votre activité et de votre temps de travail.

[Je crée mon compte](#)

 Vous avez déjà un compte ? **Se connecter**



JE TROUVE UNE FORMATION ET JE M'INSCRIS



Formation, métier, compétence

Toutes les
formations

Formation en
centre

Formation à
distance



Ville ou code postal



Sur le CPA
vous
pourrez :

- **Consulter vos droits**
- **S'informer sur un métier et construire un projet professionnel**

Le portail permet à l'utilisateur d'obtenir des informations sur **un métier**.

- **Rechercher une formation adaptée**

Le site Internet du CPA recense les formations qualifiantes et éligibles au compte personnel de formation.

Sur le CPA vous pourrez :

- **Grâce au compte d'engagement citoyen, bénévoles et volontaires peuvent abonder leurs CPF dans la limite de 720 €**

La durée d'engagement nécessaire pour obtenir 240 € de droits à la formation varie selon le type d'engagement :

- engagement de service civique d'une durée de 6 mois continus
 - volontariat associatif ou/de service civique (+ de 25 ans)
 - volontariat international en administration (VIA)
 - volontariat international en entreprise (VIE)
 - service volontaire européen (SVE)
 - volontariat de solidarité internationale (VSI).

COMMENT LE CEC S'ALIMENTE- IL ?

L'organisme compétent (l'agence du service civique) va déclarer le volontaire automatiquement auprès de la Caisse des Dépôts au début de l'année suivant celle où vous avez exercé l'activité éligible, sans que vous n'ayez de démarche particulière à entreprendre.

Ainsi, sous réserve de ne pas avoir déjà atteint le plafond de droits de 720 euros, 240 euros forfaitaires par activité vous seront crédités sur votre CEC et ces droits seront visibles sur votre compte au second trimestre de l'année suivant celle où vous avez exercé l'activité.

COMMENT ACCEDER A SON COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN ?

Se créer un compte en ligne, via le portail Internet www.moncompteformation.gouv.fr . Une application mobile a été également été lancée

Pour consulter son compte d'engagement citoyen, il suffit de se rendre sur le **site** afin de découvrir le nombre d'heures acquises.

Chaque personne ouvre son CPA dès son inscription en renseignant sa situation professionnelle.

Des explications pour savoir comment les utiliser seront également disponibles en ligne.

Les activités bénévoles ou de volontariat effectuées en 2018 donnent des droits qui seront crédités sur le compte d'engagement citoyen **à partir de début 2019.**

Pour en savoir plus sur le compte d'engagement citoyen

<https://www.service-public.fr/particuliers/doits/F34030>

<https://www.associations.gouv.fr/cec.html>

D'autres outils

Portefeuille de compétences

C'est un **outil** d'aide à l'identification et à la formulation des compétences acquises au cours de votre expérience bénévole. Il peut être valorisé tout au long de votre parcours associatif, étudiant ou professionnel.

associations.gouv.fr

Passeport bénévole[®]

C'est un livret personnel permettant de recenser vos missions bénévoles et les compétences mobilisées et acquises. Il pourra être mis en avant lors d'une recherche d'emploi ou dans le cadre d'une évolution professionnelle. Il est d'ailleurs reconnu comme pièce justificative pour certains dossiers de validation des acquis de l'expérience.

passeportbenevole.org

Youthpass

Il s'agit d'un outil européen de validation et de reconnaissance des résultats de l'apprentissage non formel acquis au cours d'une mobilité, organisée dans le cadre du programme Erasmus+ Jeunesse (échange de jeunes, volontariat, mobilité des acteurs de jeunesse).

youthpass.eu



Le SC dans le cursus d'études

DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LE SERVICE CIVIQUE EST VALORISÉ CONCRÈTEMENT:

- L'activité menée pendant la mission peut être inscrite en annexe du diplôme
- Au regard de l'activité menée pendant la mission, **une dispense de certains enseignements ou stage peut être accordée**
- Au regard de l'activité menée pendant la mission, **des ECTS** -crédits du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (European Credits Transfer System-ECTS) **supplémentaires peuvent être accordés, selon des modalités fixées par le conseil d'administration de l'établissement.** Plusieurs universités ont déjà mis en place un système d'équivalence
- Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, **les compétences acquises pendant le service civique peuvent être prises en compte dans la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).**

DANS LE CADRE DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE LE SERVICE CIVIQUE EST VALORISÉ CONCRÈTEMENT:

- Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, **les compétences acquises pendant le service civique peuvent être prises en compte dans la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).**

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

<http://www.vae.gouv.fr/>



3 - Poursuivre dans le volontariat

Poursuivre son
engagement
à l'international

Pourquoi tenter l'aventure ?

L'ENGAGEMENT DANS UN PROJET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE EST UNE VÉRITABLE EXPÉRIENCE DE VIE. C'EST UN TREMPLIN À LA PRISE DE MATURITÉ ET À L'AUTONOMIE. UNE AVENTURE VALORISANTE QUI VOUS FERA VIVRE DES MOMENTS INOUBLIABLES ET QUI VOUS PERMETTRA DE VALORISER DES SAVOIRS FAIRE ET DES SAVOIRS ÊTRE POUR VOTRE FUTUR.

Les volontariats à l'étranger Individuels

Le Corps Européen de Solidarité

S'engager dans un projet associatif dans un pays d'Europe

Durée de 2 à 12 mois

De 17 à 30 ans

Remise d'un Youthpass (certificat de compétences, atteste la contribution du volontaire au projet)

Aucune formation, expérience, diplôme ou connaissance linguistique ne sont requis

Découvrir une autre culture

Acquérir des compétences pour son développement à la fois personnel (autonomie) et professionnel (préparer au mieux son avenir).

Quels domaines d'intervention :

Art et culture, social, environnement et protection du patrimoine, médias et information des jeunes, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, santé, économie solidaire, sport, diversité culturelle, avenir de l'Europe...

Quels types de projet :

Un projet individuel ou de groupe dans une organisation à but non lucratif.

Des activités de volontariat utiles à la communauté d'accueil.

Chaque activité de volontariat peut faire l'objet d'un Contrat d'Activité conclu entre les volontaires, une organisation d'envoi, une organisation d'accueil locale et une organisation de coordination (éventuellement).

Comment Procéder ?

Le volontaire contacte une organisation d'envoi accréditée par l'Agence Française Erasmus + Jeunesse & Sport, elle l'aide à trouver et bâtir son projet SVE (**voir lien ci-dessous**).

Les organisations s'occupent des démarches administratives et du dossier de demande de subvention.

Le service volontaire européen : pour aller plus loin

Le site de l'Agence Erasmus + jeunesse et sports

Trouver directement des possibilités de volontariats et la liste des organisations accrédités pour le SVE : **portail européen de la jeunesse**

https://europa.eu/youth/volunteering_fr

Le volontariat de solidarité internationale

L'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

Les missions sont obligatoirement effectuées auprès d'associations internationales agréées par le ministre des affaires étrangères

De 12 mois à 24 mois, plafonné à 6 ans

Pour les + 18 ans

Sans condition de nationalité mais les compétences liées au projets peuvent être regardées

Prise en charge / Financements et indemnités possibles

Prise en charge	Financements et indemnités possibles
<p>Couverture sociale, assurance, vieillesse, congés (2jours/mois volontariat > 6mois), formations, accompagnement au retour..</p> <p>Les conditions de logements dépendent de la structure d'accueil.</p>	<p>Une indemnité comprise entre 106,06 € et 710,10 € est versée, hors prise en charge du transport, du logement et de la nourriture, auquel s'ajoute le montant de l'indemnité supplémentaire liée à l'affectation à l'étranger (montant variable selon les pays). Indemnité de réinstallation (sous condition de la durée du volontariat).</p>

Le volontariat de solidarité international : pour aller plus loin

Renforcement des capacités et des compétences professionnelles des acteurs locaux dans des domaines variés tels que la formation, la gestion de projet, la recherche de financement, la communication interne et externe, l'appropriation de techniques ou de technologies spécifiques, etc.

Contribution à leur ouverture sur le monde extérieur (travail en réseaux).

Le VSI ne peut s'exercer qu'en dehors de l'Espace économique européen.

La DCC : <http://ladcc.org/>

France Volontaires :

<https://www.france-volontaires.org/>

- **Quelle durée ?**

Minimum de 12 mois et 24 mois au maximum. L'expérience est plafonnée à 6 ans au cours de la vie.

- **Quelles garanties statutaires ?**

Le volontaire signe un contrat de VSI avec une association agréée.

- **Quelles modalités spécifiques ?**

La préparation au départ est obligatoire pour pouvoir devenir volontaire. Autant que la qualification professionnelle, l'engagement de la personne est déterminant pour devenir volontaire.

Combien ça coûte ?

L'Etat français soutient la structure d'envoi par :

- une participation forfaitaire aux coûts de couverture sociale et de gestion des volontaires
- une aide forfaitaire aux coûts de formation avant départ
- une aide forfaitaire pour l'appui au retour des volontaires
- une indemnité de réinstallation (sous conditions ; versée directement au volontaire)
- une prime forfaitaire de réinsertion professionnelle (sous conditions ; versée directement au volontaire)

Combien ça coûte ?

L'organisme agréé d'envoi garantit au volontaire :

- une indemnité mensuelle (100 euros minimum hors hébergement et nourriture)
- une protection sanitaire et sociale complète
- une assurance vieillesse
- ses frais de voyage aller retour sur le lieu de la mission.
- une préparation avant départ et un appui au retour de mission.
- une indemnité de réinstallation (sous condition de durée de séjour).
- 2 jours minimum de congé par mois de mission effectué si le contrat a une durée égale ou supérieure à 6 mois.

Combien ça coûte ?

Le partenaire d'accueil

<p>Si c'est une organisation étrangère au pays d'accueil:</p>	<p>Si c'est une organisation du pays d'accueil:</p>
<p>Elle contribue financièrement pour tout ou partie, aux frais suivants : voyage, complémentaire santé, indemnité de volontariat, logement, complément de coûts de formation...</p>	<p>Par principe il contribue même de façon modeste, en nature ou en argent, aux conditions de séjour du volontaire. Cette participation pour l'hébergement, la nourriture, les moyens de travail est... très variable.</p>

Combien ça coûte ? Le volontaire

Il peut être mis à contribution, notamment si son indemnité de volontariat est trop faible ou si la structure d'accueil ne peut financer, il devra la compléter.

Le volontariat international de la francophonie

Participer à des projets de développement au sein de l'espace francophone

Des projets dans le cadre des objectifs de la francophonie:

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Durée : 12 mois

Age requis : entre 21 et 34 ans

Etre titulaire d'un diplôme universitaire et être ressortissant d'un des pays membre de l'Organisation de la francophonie

Le volontariat international de la francophonie :
pour aller plus loin

www.jeunesse.francophonie.org

Les volontariats à l'étranger collectifs

Pensez aux chantiers internationaux

- Projets d'intérêt général
- Avec des personnes de tous horizons
- Entre 15 jour et 1 mois
- A partir de 15 ans
- Pas de compétences requises, que de la motivation !

Pensez aux chantiers internationaux : pour aller plus loin

- Co-travaux :

www.cotravaux.fr

- Solidarité jeunesses

<https://www.solidaritesjeunesses.org/>

- Concordia :

<https://www.concordia.fr/>

Autres formes de Volontariat



Volontariat de Service Civique

Toute personne âgée de plus de 25 ans peut effectuer un volontariat de Service Civique pour mener à bien, sur des périodes de 6 à 24 mois des missions d'intérêt général auprès d'associations, de fondations reconnues d'utilité publique ou, dans les départements et collectivités d'outre-mer, de personnes morales de droit public.

Les volontaires bénéficient d'une indemnisation et d'une couverture sociale complète financées par l'organisme d'accueil.

contacts afin de découvrir les missions de Volontariat de Service Civique :

- Croix-Rouge Française
- L'arche en France

Sapeurs-Pompiers Volontaires

Devenir sapeur-pompier volontaire, c'est possible pour toute personne de 16 à 55 ans, aptes physiquement et qui souhaitent venir en aide, sauver des vies, et s'investir dans des missions de protection.

Dans quelles conditions:

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de 5 ans, avec la première année en période probatoire. Ils bénéficient d'une formation initiale adaptée aux missions exercées dans un centre de secours, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de la carrière.

Pour en savoir plus: <http://www.pompiers.fr/>

Le Volontariat International en Administration (VIA)

Ambassades, alliances françaises, instituts de recherche, missions économiques... Le Volontariat International en Administration (VIA) permet de partir travailler à l'étranger pour des services de l'État français.

Dans quelles conditions ?:

La personne en VIA perçoit des allocations équivalant à une indemnisation comprise entre 1200 € et 2800 € par mois, suivant le pays d'affectation. Les missions durent entre 6 et 24 mois.

Pour en savoir plus : <http://www.civiweb.com>

Le Volontariat International en Entreprise (VIE)

Le Volontariat International en Entreprises (VIE) permet aux entreprises françaises de confier à un jeune de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois.

Dans quelles conditions ?:

Le volontaire international est rémunéré, entre 1200 et 3000 euros nets par mois, selon le pays. Tous les métiers sont concernés : finances, marketing, commerce international, contrôle de gestion, comptabilité, mécanique, électronique, télécommunications, informatique, BTP, agronomie, tourisme, droit, ressources humaines...

Pour en savoir plus : <http://www.civiweb.com>

Les programmes jeunesse, Solidarité Internationale (JSI) et Ville, Vie, Vacances/ Solidarité (VVV/SI)

Pour les jeunes entre 15 et 25 ans, ce sont des dispositifs FONJEP. Il s'agit de financer des projets d'intérêt collectif menés par des jeunes et portés par une association française en partenariat avec une association étrangère :

<https://www.fonjep.org/solidarite-internationale/projets-de-jeunes-jsi-et-vvvs>

**Les programmes d'échanges
avec l'OFAJ :**

Pour les jeunes entre 13 et 30 ans.
L'OFAJ soutient des programmes
d'échanges entre les jeunes de France et
d'Allemagne, qui peuvent également
concerner les pays d'Europe centrale et
orientale, les pays d'Europe du Sud Est et
le pourtour méditerranéen :
www.ofaj.org

l'OFQJ:

Dans la même idée jusqu'à 30 ans:
conseille et soutient les jeunes dans
leur projet de mobilité vers le
Québec : www.ofqj.org

- Ils peuvent aussi partir au pair :
<https://www.ufaap.org/fr/partir-au-pair/>
- Ne pas oublier non plus dans les options le fameux
PVT (Permis Vacance Travail) :
<https://pvtistes.net/>

4-D'autres idées de projets...



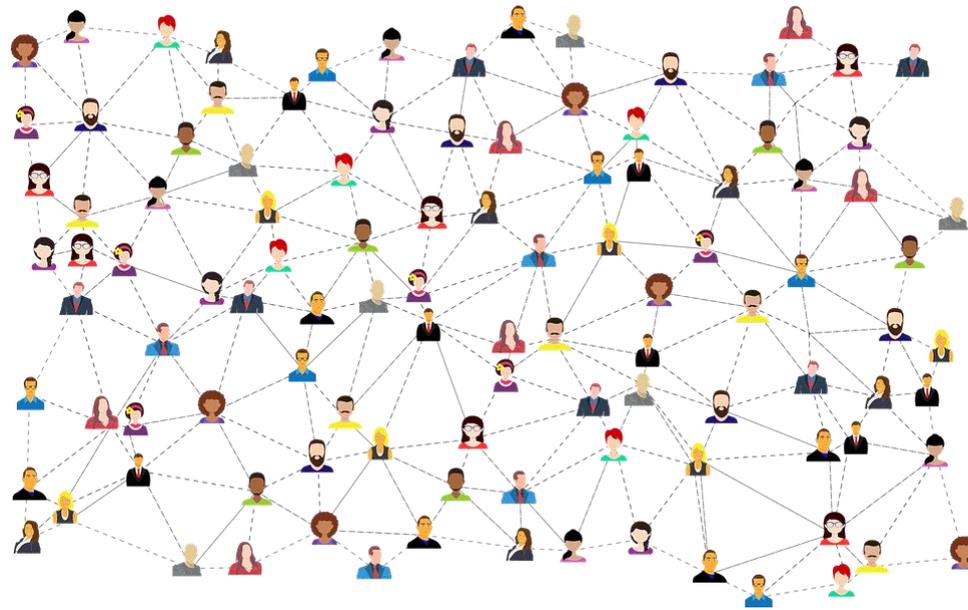
Année de Césure pour les volontaires qui font des Etudes

- Le jeune conserve son statut d'étudiant pendant l'année de césure et signe un accord avec son établissement qui lui permet de réintégrer sa formation l'année suivante :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91567

- A noter que pour ceux qui sont tout juste bacheliers la procédure est simplifiée car c'est un vœu que l'on peut faire sur parcoursup :

<https://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup/parcoursup-l-annee-de-cesure-mode-d-emploi.html>



5 – Faire jouer son nouveau réseau

Le chef d'établissement, le tuteur

l'Institut de l'Engagement

Repérage parmi des dizaines de milliers de volontaires

Bilans de compétences et entretiens d'**ORIENTATION**

**PARCOURS
FORMATION**

**PARCOURS
PROFESSIONNEL**

**PARCOURS
CRÉATION D'ACTIVITÉ**

ACCOMPAGNEMENT
individualisé

+

ADMISSIBILITÉ
dans les écoles
partenaires

+

BOURSES
attribuées après
examen des situations
individuelles

ACCOMPAGNEMENT
à la recherche d'emploi

+

RECOMMANDATION
auprès des entreprises
partenaires

+

AIDE FINANCIÈRE
réservée aux situations
les plus difficiles

BILAN INITIAL

+

**MÉTHODOLOGIE
ET FORMATION**

+

Mise en relation avec
LES PARTENAIRES

+

BOURSES CIBLÉES
en fonction du projet

UNIVERSITÉS DE L'ENGAGEMENT

PARRAINAGE

DE JEUNES CITOYENS ÉCLAIRÉS, ENGAGÉS DANS
DES PROJETS D'AVENIR AMBITIEUX,
PRÉPARÉS À L'EXERCICE DE RESPONSABILITÉS.

Les volontaires peuvent révéler pendant leur période de volontariat un sens des responsabilités, une capacité d'initiative, un esprit d'équipe, un engagement... l'envie de porter un projet ambitieux.

De nombreux employeurs et établissements d'enseignement souhaitent aujourd'hui enrichir leurs équipes en valorisant ces qualités spécifiques, mais ne savent pas comment rencontrer les jeunes qui en sont porteurs : **l'Institut de l'Engagement construit les ponts qui leur permettent de se rencontrer**

<https://www.engagement.fr>

6 - Poursuivre dans l'enseignement privé



Devenir enseignant

site : <https://enseignement-catholique.fr/devenir-enseignant/>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



Une galaxie de métiers dans les établissements

Gestion et Administration

Chargé d'accueil

Secrétaire comptable

Secrétaire pédagogique / académique

Assistante de direction

Comptable

Attaché de gestion / Econome

Vie scolaire

ASEM

EVS

CVS

RVS

Responsable unité (externat ou internat)

Animateur en pastorale / périscolaire

Chef de cuisine

Personnel de cuisine

Agent de service ou restauration

Maintenance et technique

Responsable service technique

Gardien

Agent de maintenance

Personnel d'entretien

Technicien de laboratoire

Agent sécurité

Informatique et Communication

Responsable informatique

Technicien informatique

Chargé de communication

Responsable formation

Direction et Management

Dirigeant, Chef d'établissement

Coordinateur opérationnel / Adjoint de direction

RRH

La politique de certification, pour les métiers de la vie scolaire

LES CQP



Définition du CQP

Le CQP est une certification professionnelle créée et délivrée par l'Interbranches (=2 ou plusieurs branches professionnelles)

2 CQP dans le domaine de la vie scolaire

le CQP Éducateur de vie scolaire

le CQP Coordinateur de vie scolaire

Le CQP est obtenu grâce à une **évaluation** des compétences réalisée à plusieurs niveaux et à différents moments du parcours. Le passage devant un **jury technique est l'étape finale de l'évaluation qui prend la forme d'un entretien technique.**

Le CQP EVS

3 domaines de compétences

11 compétences

Le CQP Educateur de vie scolaire (CQP EVS) vise la maîtrise des activités de la vie scolaire en vue d'une professionnalisation des pratiques.

Surveiller et prendre en charge les élèves

- Réagir aux diverses situations rencontrées
- Assurer la surveillance générale aux abords de l'établissement et la prise en charge d'un groupe d'élèves à l'extérieur de l'établissement
- Assurer la surveillance générale à l'intérieur de l'établissement
- Encadrer les élèves dans la réalisation de leur travail scolaire
- Détecter les problèmes et difficultés rencontrés par certains élèves
- Participer aux différentes phases de sanction disciplinaire

Gestion courante de la vie scolaire (secrétariat, logistique...)

- Assurer la permanence de la vie scolaire et la gestion des cas d'absence et de retard
- Traiter les tâches administratives courantes et participer aux événements de la vie scolaire

Conception et animation d'activités

- Participer à la conception d'activités éducatives, culturelles, pastorales ou de loisirs
- Participer à l'animation des activités éducatives, culturelles, sportives, pastorales ou de loisirs
- Assurer la surveillance et l'animation d'un groupe d'élèves dans le cadre d'un internat ou lors de temps extrascolaire au cours de voyages d'études.

Le CQP CVS

3 domaines

8 compétences

Animation de l'équipe de vie scolaire

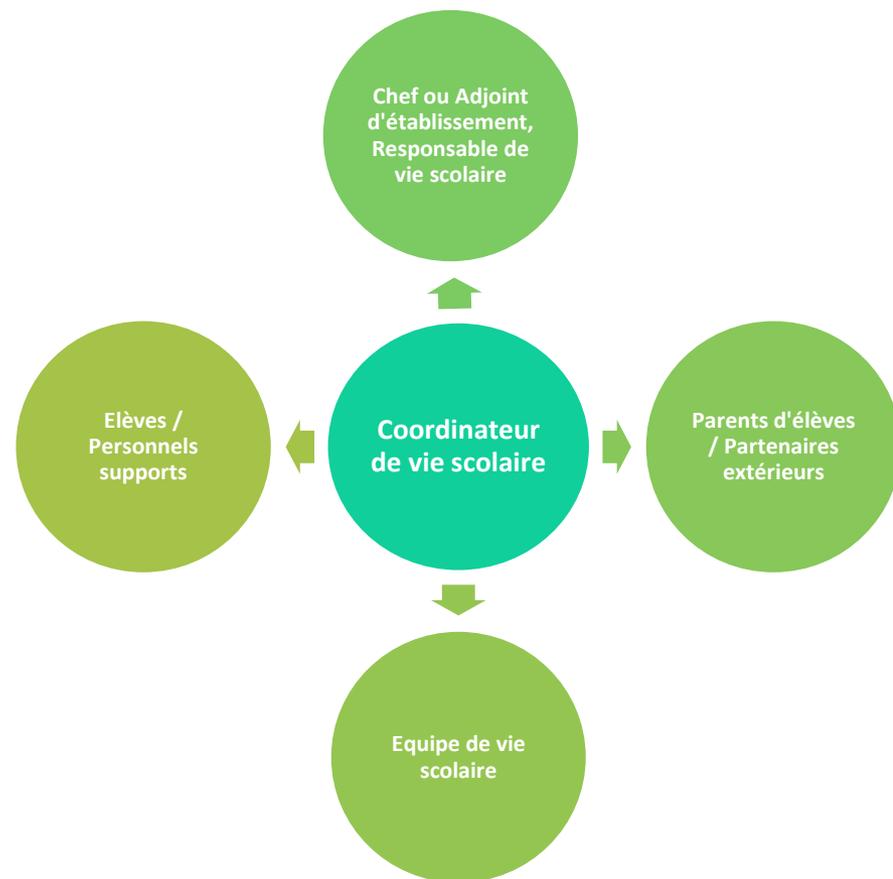
- Animer et gérer l'équipe de vie scolaire
- Communiquer régulièrement à son équipe les informations et formaliser des informations utiles au fonctionnement et au travail de la vie scolaire
- Organiser l'activité de l'équipe de vie scolaire

Coordination des activités de vie scolaire

- Analyser et proposer des améliorations et/ou des adaptations de l'activité
- Coordonner, accompagner et participer à l'activité
- Communiquer de manière transversale et synthétique
- Communiquer avec les élèves, les familles, les partenaires extérieurs

Conduite de projet d'activités

- Coordonner des projets d'animation



Contacts

pour les métiers
de
l'Enseignement
catholique

Aurélie DELGOVE – FNOGEC, COLLEGE EMPLOYEUR

Coordinatrice formation et compétences

☎ 01 53 73 73 89

📞 07 64 15 32 17

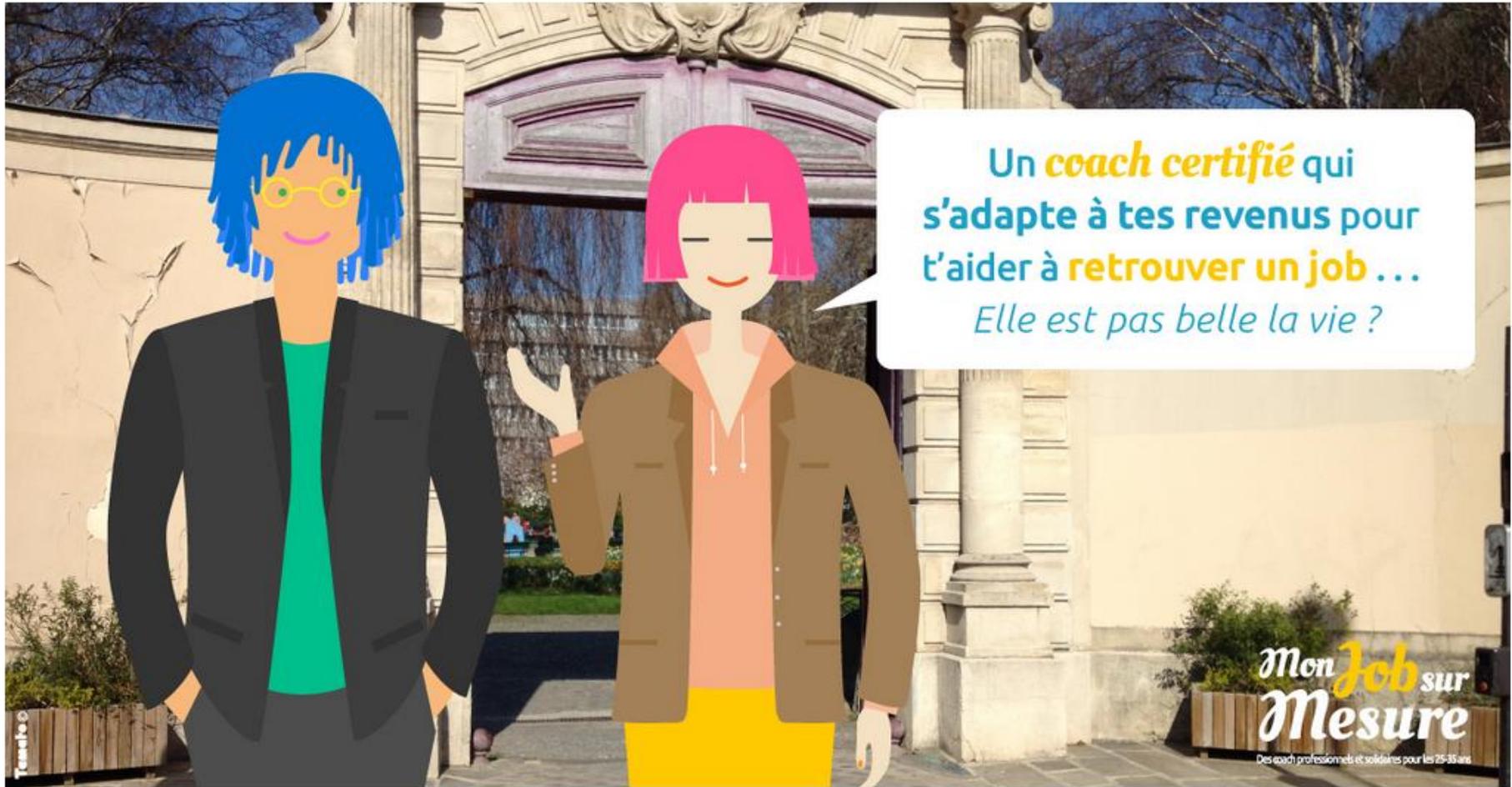
a-delgove@collegeemployeur.org

Jehanne DELAVAL - SGEC

j-delaval@enseignement-catholique.fr

7-Vouloir entrer dans la vie active et bénéficier de coach et conseils

Trouver un job



<https://monjobsurmesure.org/>

Leur mission

Accompagner les jeunes adultes de 18/35 ans à faibles revenus et en difficulté professionnelle...

- En recherche d'emploi
- En phase de transition ou de reprise après une expérience professionnelle douloureuse

... sur le chemin d'un projet digne de leurs talents :

- Donner du sens à leurs parcours professionnels
- Prendre conscience de leur potentiel et définir un projet professionnel ou de formation en adéquation avec leurs besoins
- Franchir les obstacles qui freinent le développement de leurs talents
- Rebondir dans leur job

Des coachs

- Formés, certifiés et supervisés
- Avec un parcours professionnel en entreprise
- Qui exercent ou ont exercé la fonction de recruteur (DRH, cadre dirigeant, cabinet de recrutement)

Des animateurs pour faire rayonner MJSM

- Spécialistes de leur domaine (communication, réseaux sociaux,...)
- Qui exercent leur spécialité en entreprise

